

# Formation prévention incendie : entreprise moins de 50 salariés

Prévention incendie

## PUBLIC

Tout salarié des entreprises de moins de 50 salariés et ne disposant pas de substances inflammables

## INTERVENANTS

Professionnel de la prévention incendie

## SESSIONS UNIQUEMENT EN INTRA-ENTREPRISE

### DURÉE

- 2 à 4 heures en fonction du projet de l'entreprise
- Exercice d'évacuation (option complémentaire) : 1 h

### DATES

Nous consulter

### LIEU

Dans les locaux de l'entreprise

### TARIF

Nous consulter

### Accessibilité - PSH

- Locaux de l'ASTI accessibles PMR
- Merci de nous contacter pour évaluer les possibilités d'adaptation de la formation

### Certifications

- Certification Qualiopi délivrée à l'ASTI au titre de la catégorie « Actions de formation »



## VOS CONTACTS

Nos chargés de formation sont à votre écoute

Tél. : 05 34 63 84 30

E-mail : [formation@ast-i.org](mailto:formation@ast-i.org)

Adresse : 14, rue Michel Labrousse - 31100 Toulouse

## Contexte réglementaire

Art. R4227-37 Code du travail "*dans les établissements de moins de 50 personnes et n'ayant pas de manipulation de substances inflammables, l'employeur doit établir un document d'instructions en cas d'incendie et doit former l'ensemble des salariés aux instructions permettant d'assurer l'évacuation*".

Il est également indispensable de les former à la manipulation des extincteurs.

Périodicité de mise en œuvre à définir par l'employeur : de 6 mois à 3 ans maximum (recommandations INRS).

## Objectifs

- Être sensibilisé au risque incendie dans l'entreprise
- Être en mesure d'intervenir rapidement sur un départ de feu à l'aide du matériel de l'entreprise
- Être capable d'identifier le type de feu et le moyen d'extinction approprié
- Être capable de prévenir les secours
- Être capable d'évacuer et de faire évacuer le personnel

## Programme


### Module 1 : manipulation des extincteurs

- Le mécanisme de la combustion
- Le triangle du feu
- Les classes de feu
- Les différents types d'agents extincteurs et leurs modalités d'action
- Les moyens de lutte contre l'incendie présent dans l'entreprise
- Exercices pratiques de mise en situation d'extinction sur feux réels (module pédagogique répondant aux exigences environnementales) et mise à disposition d'extincteurs

### Module 2 : évacuation des locaux

- Evacuation : pourquoi ? quand ? comment ?
- Rôle et missions des chargés d'évacuation
- Les règles à respecter pour une évacuation sûre et rapide de l'ensemble des personnes présentes
- Les fumées
- Visite de site pour repérer les cheminements, les issues de secours, points de rassemblement...
- Exercices propagation des fumées dans un local avec utilisation de fumigènes, si possible dans l'entreprise)

Cet exercice permet aux participants de se rendre compte des difficultés à se repérer dans un espace enfumé.

 **Si vous souhaitez que notre formateur personnalise le contenu pédagogique, merci de nous transmettre en amont de la formation les instructions spécifiques de votre entreprise et les plans d'évacuation.**

### Module 3 : Exercice d'évacuation (option complémentaire)

- Organisation d'un exercice d'évacuation afin de valider la compréhension des équipes des instructions mises en place
- Debriefing des équipes concernées à l'issue de l'exercice et envoi d'un compte rendu vous exposant le déroulement de l'exercice, vos points forts et points d'amélioration



**ATTENTION : prévoir la présence d'un technicien pour remettre en service les déclencheurs manuels et le système d'alarme interne**





## Pré-requis

Aucun pré-requis

## Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques en interaction avec les participants
- Exercices pratiques à l'aide de modules pédagogiques mobiles, permettant de simuler des feux de poubelle, hydrocarbure, friteuse et électrique et répondant aux exigences environnementales – Mise à disposition d'extincteurs eau et CO2
- Exercice de propagation des fumées
- Visite de site
- En option : exercice d'évacuation

## Suivi et modalités d'évaluation

- Evaluation sous forme de QCM
- Exercice d'évacuation

## Délai d'accès à la formation

Session en intra-entreprise : mise en œuvre possible sous 15 jours à compter de la date de signature du contrat.  
Pour toute demande urgente, nous vous invitons à [nous contacter](#).

Envie d'être informé de nos prochaines sessions de formation ?

- [Lettre d'information](#) de l'ASTI
- Page [LinkedIn](#)
- Site internet <https://ast-i.org>